



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LA SALLE COMMUNALE ANDRE-COSTES AU LABORATOIRE SELAS GUEVALT **DÉCISION N° DM-22-024**
EN DATE DU 20 JANVIER 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le contexte sanitaire et le rythme inédit de la propagation du variant Omicron du Coronavirus en Ile-de-France ;

CONSIDÉRANT l'intérêt public local de créer temporairement sur le territoire de la commune un centre de dépistage/prélèvement COVID ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le Laboratoire SELAS GUEVALT membre de BIOCLINIC, situé 6 allée Georges-Pompidou à Vincennes, une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle municipale André-Costes, sise 47 avenue du Château à Vincennes, afin d'y ouvrir, du 15 décembre 2021 au 23 janvier 2022, un centre de dépistage/prélèvement COVID.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220120-lmc1H9295H1-AR
Date de réception en Préfecture : 20/01/2022
Date de Publication : 20/01/2022